

Le contenu '[Macron décore Bartolone... et dénonce l'excès de transparence](#)' est verrouillé par vos soins. Souhaitez-vous '[libérer le verrou](#)' afin de permettre aux autres de l'éditer ?

Déontologie

Politiques et éthique: un train de retard

Six ans après le vote des lois sur la transparence de la vie publique, les responsables politiques français peinent à se plier aux nouvelles règles visant à les protéger de tout conflit d'intérêts

Les faits — La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a annoncé mercredi avoir saisi la justice pour les « omissions » en « nombre » de l'ex-Haut commissaire aux retraites Jean-Paul Delevoye dans sa déclaration d'intérêts. Son remplaçant Laurent Pietraszewski, nouveau secrétaire d'État chargé des retraites et ex-responsable des ressources humaines chez Auchan, a touché cette année 71.872 euros d'indemnité de licenciement économique de son ex-employeur. Il avait « fait part à la déontologue de l'Assemblée » du fait qu'il avait reçu cette indemnité.

Six ans après le vote des premières lois relatives à la transparence de la vie publique, rien n'a changé, donc. Huit membres du gouvernement ont été contraints de démissionner depuis 2017, pour des raisons éthiques. Soupçons de prise illégale d'intérêts pour Richard Ferrand, de complicité de détournement de fonds publics pour François Bayrou et Marielle de Sarnez, travaux sans autorisation pour Françoise Nyssen, manquements dans la déclaration fiscale de Laura Flessel, dégustation de homards et commande d'une nouvelle penderie pour François de Rugy... Et depuis lundi, « omissions » dans la déclaration d'intérêts pour Jean-Paul Delevoye. Comme si le « nouveau monde », porté par une vague de dédagisme, n'était finalement pas plus vertueux que l'ancien. Comme si la France ne parvenait pas, contrairement à d'autres pays, à réguler les risques de conflits d'intérêts. « On pensait que le changement de têtes allait amener le changement des pratiques, c'est décevant », assène Jean-Christophe Picard, président de l'association Anticor.

On objectera que Jean-Paul Delevoye ne relève pas à proprement parler du « nouveau monde ». Né en 1947, entré en politique il y a quarante ans, à une époque où le président de la République envoyait un Mystère 20 pour aller lui chercher des fraises (selon le récit de la journaliste [Catherine Nay dans Souvenirs, souvenirs, chez Robert Laffont](#)), Jean-Paul Delevoye a exercé tous les mandats, conseiller général, maire, député, sénateur, ministre, médiateur de la République, président du Conseil économique, social et environnemental et finalement Haut-commissaire en charge des retraites, soit quatre décennies au cours desquelles il s'est bâti une réputation d'homme intègre.

Mauvaises habitudes. Mais il a aussi, sans doute, pris de mauvaises habitudes. « Il est évident qu'il a rempli sa déclaration d'intérêts un soir à minuit en regardant la télé... », ironise un député En marche ! Comme s'il n'avait pas pris au sérieux les dispositions de la loi de 2013. La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a d'ailleurs décidé mercredi de saisir la justice sur la base de l'article 40 du Code de procédure pénale, considérant que « **les omissions dans la déclaration initiale de M. Delevoye**, en raison de leur nombre, de la nature de certains intérêts omis et des risques de conflits d'intérêts avec ses fonctions gouvernementales, sont susceptibles de caractériser l'infraction d'omission substantielle d'une partie de ses intérêts », telle que prévue dans la loi de 2013.

L'affaire Delevoye, comme toutes celles qui l'ont précédée depuis 2013, atteste à tout le moins que les élites politiques du pays ne se sont pas approprié les nouvelles règles édictées au lendemain de l'affaire Cahuzac. « Toutes ces batteries de lois n'ont pas créé chez les responsables politiques l'intensité de vigilance et de responsabilité qu'on était en droit d'attendre d'eux », constate M^e William Bourdon, qui fut notamment l'avocat de Transparency International. « Les hommes politiques vivent ces nouvelles règles comme une contrainte, ils ont du mal à rogner leur liberté et leurs privilèges, ils n'ont pas conscience qu'elles ont été édictées pour les protéger, notamment de leur éviter des risques pénaux, analyse Jean-Christophe Picard. Peu de gens comprennent, en réalité, l'importance des formalités prévues avec les déclarations d'intérêts et de patrimoine notamment ». « Il y a une culture déontologique qui n'est pas encore rentrée dans les actes », regrette l'ancien député de l'Aisne René Dosière, connu pour ses travaux sur le train de vie de l'Etat et la transparence de la gestion publique, auteur de *Frais de Palais* (L'Observatoire).

Pour M^e Bourdon, il y a chez les hommes politiques « un manque de rigueur, d'attention, un sentiment d'impunité ou de dé-réalisation qui est lié à la profondeur historique et culturelle de l'entre-soi français. C'est lié notamment à la consanguinité public-privé, assumée et contestable. C'est une logique où des acteurs publics oublient ce qu'ils doivent aux citoyens. La soif du pouvoir, la cupidité, le sentiment qu'on sera protégé par son corps fabriquent toutes ces irresponsabilités successives ». Et font que les textes votés peinent à être efficaces.

Référent déontologue. Par exemple, le « référent déontologue » est obligatoire dans les collectivités locales depuis avril 2017 (on en trouve notamment dans les régions Hauts-de-France, Paca, à la ville de Strasbourg...). Mais dans la réalité, il peine à s'installer. Le projet de loi Engagement et proximité porté par **le ministre Sébastien Lecornu** a été enrichi, au cours des débats parlementaires, d'un amendement prévoyant la création d'un « déontologue départemental ». Ce dernier n'a pas résisté au passage en commission mixte paritaire, le 11 décembre... « L'absence de peur qu'il arrive quelque chose si on mord le trait est un encouragement à continuer, qui fabrique des scandales qui n'ont d'ailleurs pas tous vocation à finir devant le juge pénal, tels des grands conflits d'intérêts », note M^e Bourdon.

Dans un autre registre, les députés LREM annonçaient en juillet dernier qu'ils allaient modifier leur règlement intérieur et désormais « sourcer » leurs amendements, afin de lutter contre les lobbies. Mais ne l'ont jamais fait. « Un exemple de raté », note Jean-Christophe Picard.

Si le personnel politique a tant de mal à faire entrer la déontologie dans ses mœurs, c'est sans doute, estime le président d'Anticor, que celle-ci « n'est pas une revendication populaire, il n'y a pas de pression populaire. Ni Nuit Debout, ni les Gilets jaunes n'ont parlé de corruption ou de fraude fiscale. Balkany est réélu, Carignon est candidat et l'on a tendance à excuser, en France, les dérapages des uns et des autres. »

Un point de vue que M^e William Bourdon nuance. « Même si les mots prononcés par les Gilets jaunes ne ciblent pas forcément la corruption, il y a quand même le sentiment, chez beaucoup de Français, que ceux qui sont au pouvoir ne gèrent pas avec la nécessaire probité les deniers publics dont ils ont la charge alors qu'on leur demande, à eux, des sacrifices, facteurs d'intensification des colères sociales. L'exaspération par rapport à la logique de l'entre-soi s'est mondialisée, on la retrouve dans le monde entier, à Santiago, à Beyrouth ou Alger... »

L'AUTEUR VOUS RECOMMANDE

La phrase de

Affaire Delevoye: pour Marc Fesneau, «il n'y a pas de conflit d'intérêts»

Olivier Auguste

Coupable légèreté

Jean-Paul Delevoye, «le compagnon de route historique» de la macronie bat en retraite

Nathalie Segaines

En toute bonne foi

Jean-Paul Delevoye vu par Matignon: deux ans de mensonge

Marie-Amélie Lombard-Latune

VIDÉO RECOMMANDÉE